



Souper de crabes du Carnaval de L'Isle-Verte

9 avril 2016, à 18 h

**Billets en vente au resto Au P'tit Menu
ou
auprès des membres du comité organisateur**

Voir details en page 24



SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

14 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 14 MARS 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par :

Monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 février 2016 soit approuvé.

16.03.3. Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état que le sommaire de ses activités couvrant la période du 9 février 2016 au 14 mars 2016 sera disponible au bureau municipal à compter du mardi 15 mars 2016.

16.03.4.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 15/03/2016 :	(journal 984) :	163 381,18 \$
	(journal 985) :	3 247,24 \$
	(journal 979) :	73,59 \$
	(journal 961) :	(689,85) \$
	(journal 976) :	(215,16) \$
	(journal 985) :	(4 116,62) \$
Dépenses incompressibles	(journal 962) :	35,93 \$



	(journal 965) :	20 162,49 \$
	(journal 966) :	4 592,48 \$
	(journal 967) :	5 207,66 \$
	(journal 968) :	1 533,32 \$
	(journal 969) :	72,44 \$
	(journal 970) :	29 355,90 \$
	(journal 971) :	846,04 \$
	(journal 972) :	3 838,93 \$
	(journal 973) :	35,93 \$
	(journal 975) :	250,68 \$
	(journal 977) :	87,61 \$
	(journal 978) :	260,04 \$
	(journal 980) :	639,73 \$
	(journal 981) :	409,67 \$
	(journal 982) :	41,02 \$
	(journal 983) :	12 925,27 \$
Déductions à la source	(journal 974) :	1 340,89 \$
	(journal 988) :	5 663,03 \$
	(journal 986) :	12 860,48 \$

Total des déboursés du mois : 261 839,92 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 9 février 2016 au 15 mars 2016, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

16.03.4.1.2. Dépôt de dossier de taxes impayées à la M.R.C. de Rivière-du-Loup

Considérant l'obligation pour la Municipalité de prendre en compte les dossiers de taxes impayés afin de le soumettre, s'il y a lieu, au processus de vente pour non-paiement de taxes, en vertu des articles 1022 et suivants du code municipal du Québec;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser ou non le dépôt de ces créances auprès de l'organisme régional qu'est la M.R.C. de Rivière-du-Loup de qui relève l'application du processus, ci-haut, mentionné;

Considérant les arrérages de taxes du dossier suivant, à savoir :

Matricule 9119-37-5515 : 3 669,77 \$

Considérant que le conseil municipal approuve ce montant dû et qu'il ordonne la vente de cet immeuble pour non-paiement de taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit transmis ce dossier à la M.R.C. de Rivière-du-Loup afin qu'il soit pris en charge dans le processus de vente pour non-paiement de taxes.



16.03.4.1.3.1. Renouvellement de conditions d'emprunt – règlement 2009-87

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre qui lui est faite de l'institution financière Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour son emprunt par billets en date du 22 mars 2016 au montant de 1 507 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-87. Ce billet est émis au prix de 100,000.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série sur une période de cinq (5) ans, comme suit :

Coût en capital	Taux d'intérêt	Echéance
164 000 \$	2.55 %	22 mars 2017
168 200 \$	2.55 %	22 mars 2018
172 500 \$	2.55 %	22 mars 2019
176 800 \$	2.55 %	22 mars 2020
825 500 \$	2.55 %	22 mars 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables au détenteur par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

16.03.4.1.3.2. Renouvellement d'emprunt – résolution de concordance – règlement 2009-87

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite emprunter par billet un montant total de 1 507 000 \$;

Règlement d'emprunt numéro :	Pour un montant de \$
2009-87	596 900 \$
2009-87	910 100 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 507 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-87 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 22 mars 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;



Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	164 000 \$
2018	168 200 \$
2019	172 500 \$
2020	176 800 \$
2021	181 500 \$ (à payer en 2021)
2021	644 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de L'Isle-Verte émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivants, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2009-87, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

16.03.4.1.4. Remplacement d'équipement de bureau – photocopieur

Attendu que l'entente de crédit-bail liée au photocopieur de la Municipalité a pris fin;

Attendu que cet équipement démontre des problèmes techniques nécessitant son remplacement;

Attendu que deux propositions de services ont été obtenues de la part des fournisseurs suivants :

	Buro Plus	Kopilab	Différentiel (économie)
Coût mensuel de location-achat (60 mois)	302,21 \$	255 \$	(2 832) \$
Contrat de service (calcul selon le nombre de copies annuelles)	Taux fixes 5 ans 16 033 \$	Taux variables 5 ans avec in- dexation maximale annuelle de 5% 14 808 \$	 (1 225) \$

Attendu que des conditions liées au service doivent être validées afin de s'assurer du meilleur choix possible;



En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit retenue la proposition de l'entreprise Kopilab, et ce, conditionnellement à ce que soit produit une entente de services répondant à certaines exigences dont :

- Délai de réponse technique (maximum 4 heures),
- Advenant une défectuosité rendant hors d'usage l'équipement, obligation de fournir un appareil équivalent, et ce, dans un délai maximal de 24 heures,
- Être en mesure d'assurer l'impression du journal municipal ou de tout autre document, et ce, dans des délais minimaux et en respectant un niveau de qualité à la satisfaction de la Municipalité.

16.03.4.1.5. Nomination au sein du conseil d'administration de la Société Inter-Rives de l'Île Verte inc.

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que madame Ursule Thériault, mairesse, agisse à titre de représentante de la Municipalité de L'Isle-Verte au sein du conseil d'administration de la Société Inter-Rives de l'Île-Verte inc.

16.03.4.1.6. Contribution financière à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit versée, à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, une contribution financière représentant 50% des besoins budgétaires prévus pour l'exercice financier 2016.

Cette contribution se détaille comme suit :

- Budget d'opération (50% de 8 000 \$) : 4 000 \$
- Programme de développement local (50% de 10 000 \$) : 5 000 \$

16.03.4.1.7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 78 820 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;



Pour ces motifs, sur une proposition de madame Ginette Caron, il est unanimement résolu que la Municipalité de L'Isle-Verte informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

16.03.4.3.1. Achat d'abrasif

Considérant que le niveau actuel en inventaire d'abrasif est très réduit;

Considérant que les températures à venir laissent présager des besoins additionnels en épandage d'abrasif;

Considérant le peu de disponibilité de ce matériel en période hivernale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité autorise l'achat de 200 tonnes additionnelles d'abrasif auprès de l'entreprise Construction R.J. Bérubé inc. pour un montant de 5 748,75 \$ (taxes et transport inclus). Il est à noter que cinq entrepreneurs ont été contactés et qu'une seule entreprise était en mesure de fournir la Municipalité.

16.03.4.3.2. Travaux de réparation à la rétrocaveuse

Considérant qu'un problème au niveau de la motorisation de la rétrocaveuse de la Municipalité a été décelé;

Considérant que l'estimé des coûts de réparation s'élève à 7 000 \$;

Considérant que la rétrocaveuse a, également, une problématique liée à son système hydraulique;

Considérant que cet équipement est d'usage quasi quotidien en période hivernale, permettant le chargement d'abrasif dans les véhicules de déneigement et d'effectuer divers travaux de déglacage;

Considérant que le coût de remplacement de la rétrocaveuse est un investissement important qui peut, possiblement, être reporté suite à des travaux de mise à niveau de notre équipement actuel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soient autorisés les travaux de réparation du moteur de la rétrocaveuse et que soient effectués des tests sur le système hydraulique afin d'en vérifier l'état ainsi que les coûts liés soit à sa réparation ou à son remplacement. Advenant des coûts dits raisonnables liés à la remise en état du système hydraulique, ceux-ci devront, également, être effectués.

16.03.4.3.3. Demande du Ministère des Transports du Québec – utilisation du chemin de la Rivière-des-Vases comme chemin de détour – travaux de remplacement d'un ponceau

Attendu que le Ministère des Transports du Québec prévoit le remplacement d'un ponceau sur la route Grandmaison;



Attendu que ces travaux nécessitent l'utilisation d'un chemin de détour par le chemin de la Rivière-des-Vases, et ce, pour une durée de travaux d'environ un mois, prévoyant débuter vers la fin juillet et le début du mois d'août;

Attendu que les principaux usagers de cette route devront être consultés par le Ministère afin de s'assurer qu'utiliser un tel chemin de détour ne représentera pas une contrainte d'importance pour eux;

Attendu que le chemin de la Rivière-des-Vases risque d'être emprunté davantage par des véhicules lourds risquant d'endommager la surface de roulement ainsi que de fragiliser la structure de ce chemin public;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde la permission au Ministère des Transports du Québec d'utiliser le chemin de détour proposé, et ce, conditionnellement à ce que le Ministère s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Contacté les propriétaires riverains ainsi que les principaux usagers du secteur de la route Grandmaison et en obtenir leur accord;
- S'assurer que le chemin de détour soit maintenu en bon état de circulation, et ce, en tout temps;
- Intervenir, sur demande de la Municipalité, pour des travaux de gravelage ou tous autres travaux jugés nécessaire par les dirigeants de cette dernière;
- À la fin des travaux, s'engager à une vérification conjointe du chemin de détour et en assurer une remise en état à la satisfaction de la Municipalité.

16.03.4.4.1. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec – exploitation de gravière - Claveau Concassage et Granulat Ltée

Attendu la demande déposée par l'entreprise Claveau Concassage et Granulat Ltée à l'effet d'obtenir l'appui de la Municipalité à des fins d'extraction de gravier en zone agricole;

Attendu que la Municipalité a, depuis quelques années, entrepris des travaux de recherche en eau potable afin de relocaliser sa source d'approvisionnement actuelle;

Attendu la vulnérabilité des sources d'eau potable, actuellement exploitées, dont l'alimentation par drains de captages est sujette à une forte influence des usages externes;

Attendu que cette demande a fait l'objet d'une évaluation par des professionnels en hydrogéologie, en l'occurrence la firme « Arrakis consultants inc. » qui, dans un avis produit le 4 mars 2016, fait état de l'importance que soit vérifié l'impact potentiel que pourrait avoir cette exploitation sur l'aquifère devant être exploitée par la Municipalité;

Attendu qu'il est nécessaire que la Municipalité s'assure de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection adéquate de ses sources d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents à cette délibération :



Que la Municipalité confirme ne pas être en mesure d'appuyer une telle demande sans, au préalable, n'avoir obtenue de la part de cette entreprise, une étude hydrogéologique démontrant que cette exploitation ne portera pas atteinte au rendement des installations de captage de la Municipalité, et ce, tant du point de vue de la quantité que de la qualité de l'eau exploitée aux deux sites de prélèvement de la Municipalité;

Qu'advenant des résultats démontrant, hors de tout doute, qu'il n'y ait aucune influence, l'exploitant fournisse à la Municipalité un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement accidentel de produits contaminants (produits pétroliers et autres) pouvant subvenir.

***Note** : Monsieur Simon Lavoie, conseiller municipal au siège numéro 2, déclare son intérêt pécunier dans ce dossier et se retire des délibérations.

16.03.4.4.2. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec – exploitation de gravière - Construction BML inc.

Attendu la demande déposée par l'entreprise Construction BML inc. à l'effet d'obtenir l'appui de la Municipalité à des fins de renouvellement de droits d'extraction de gravier en zone agricole;

Attendu que cette demande a déjà fait l'objet d'une évaluation de la part du comité consultatif d'urbanisme ainsi que du conseil municipal en octobre 2014;

Attendu que, de par la résolution 4.10.4.2.7., le conseil municipal avait statué de la façon suivante : « la Municipalité, en regard des recommandations des consultants de la firme Akifer, considère qu'elle ne peut donner son appui à cette demande d'exploitation en regard des impacts possibles sur l'eau souterraine alimentant le futur puits »;

Attendu que la présente demande, déposée par la firme d'avocats Ksa, réitère les mêmes besoins que ceux ayant été exprimés par l'entreprise Construction B.M.L. inc. en 2014;

Attendu que suite à cette nouvelle demande, la Municipalité a jugé opportun d'obtenir un second avis professionnel de la part d'une autre firme de consultants en hydrogéologie;

Attendu l'avis exprimé par la firme Arrakis inc., à savoir : « Le site qui fait l'objet de la demande est localisé à moins de 300 mètres du puits, identifié P-1, de la Municipalité et une partie du site est localisé à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre des drains de captage actuellement exploités par la Municipalité pour son approvisionnement en eau souterraine. De plus, il faut considérer que le site longe la limite de l'air d'alimentation du puits P-1 et se trouve donc entre l'aire d'alimentation du puits P-1 et celle des drains de captage actuels de la Municipalité »;

Attendu la recommandation de ces professionnels à l'effet qu'en fonction de l'information disponible et de la réglementation existante, qu'il est jugé important, voire même primordial, pour la Municipalité d'obtenir, avant de donner son aval à ce projet, les études hydrogéologiques démontrant que l'exploitation de cette sablière ne portera pas atteinte au rendement des installations de captage de la Municipalité, et ce, tant du point de vue de la quantité que de la qualité de l'eau exploitée au site de prélèvement de la Municipalité;



En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents à cette délibération :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle maintient la décision, entérinée en octobre 2014, à l'effet de ne pas appuyer cette demande d'exploitation sans, au préalable, avoir obtenu de la part de cette entreprise, une étude hydrogéologie démontrant que cette exploitation n'exercera aucune influence possible sur l'eau souterraine alimentant le puits P-1.

Qu'advenant des résultats démontrant, hors de tout doute, qu'il n'y ait aucune influence, l'exploitant fournisse à la Municipalité un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement accidentel de produits contaminants (produits pétroliers et autres) pouvant subvenir.

16.03.4.4.3. Révision du plan d'urbanisme ainsi que des règlements de zonage, de lotissement, de construction et administratif – services professionnels

Considérant que la Municipalité conjointement avec le comité consultatif d'urbanisme a entrepris une démarche visant à réviser son plan d'urbanisme, de telle sorte qu'il y soit pris en compte de nouvelles réalités;

Considérant la possibilité, nous étant offerte par la MRC de Rivière-du-Loup, d'utiliser les services professionnels d'urbanisme disponibles et pouvant nous accompagner dans un processus de révision quinquennal;

Considérant l'expertise à la fois rurale et régionale que ces professionnels ont développée dans le processus de révision du schéma d'aménagement ainsi que dans l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;

Considérant certains avantages facilitants dont la proximité de ces professionnels et les équipements techniques de cartographie limitant d'autant le temps de réalisation du processus;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité mandate le service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup pour assurer la réalisation des travaux de révision du plan d'urbanisme et des divers règlements en découlant. Le directeur général de la Municipalité est donc autorisé à signer l'entente de services liant nos deux organisations, et ce, dans le respect des disponibilités budgétaires de la Municipalité.

La présente résolution remplace, à toute fin que de droits, toute autre résolution adoptée antérieurement et portant sur ce même objet.

16.03.4.5.1. Don du corps musical Les Moussaillons

Considérant que les activités de l'organisme « Corps musical Les Moussaillons de L'Isle-Verte » ont pris fin il y a plusieurs années;

Considérant que suite à la liquidation des actifs de cette organisation, une petite réserve financière a été générée;

Considérant que les administrateurs de cette organisation jugent approprié que ces fonds soient remis à la Municipalité de L'Isle-Verte aux fins d'être dédiés spécifiquement au développement de la jeunesse;



En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité confirme l'acceptation de ses fonds et qu'elle s'engage à créer une réserve financière de 5 048,00 \$ dont l'usage devra être spécifiquement lié au développement de la jeunesse (soit 5 291,45 \$ moins les frais s'y rattachant de 243,45 \$).

16.03.4.5.2. Groupe de naturalistes de L'Isle-Verte

Considérant que les activités du groupe de naturaliste de L'Isle-Verte sont, actuellement, sous la gestion du comité municipal des loisirs;

Considérant que la responsable de cette organisation, madame Mireille Poulin, offre la possibilité, dorénavant, de prendre à sa charge l'ensemble de la gestion des activités de son groupe sous l'égide de son entreprise « Services ornithologiques Go oiseaux »;

Considérant que la Municipalité juge à propos de maintenir le soutien qu'elle apportait à cette organisation, mettant à sa disposition mensuellement un local ainsi que quelques équipements;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit accepté ce transfert de gestion et que soit confirmé le maintien d'une collaboration municipale (prêt de local et d'équipement).

16.03.4.5.3. Comité du carnaval – demande de gratuité de locaux

Considérant la demande du comité du carnaval à l'effet de soutenir cette organisation en disponibilisant gratuitement certains locaux lors de la tenue d'événements;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de soutenir l'effort de ces bénévoles;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité confirme qu'elle accepte de fournir gratuitement au Comité du Carnaval l'usage des locaux communautaires pour la tenue du traditionnel souper de crabes du 9 avril 2016 ainsi que soient crédités les coûts de location ayant été facturés lors de leur activité du 23 janvier 2016.

16.03.6.1. Dossier acéricole – demande d'appui

Considérant que l'acériculture représente une production d'importance pour le Québec;

Considérant que le rapport Gagné va à l'encontre d'un développement durable de notre économie;

Considérant qu'il faut revoir les mesures de mise en marché afin qu'elles répondent davantage aux besoins des acériculteurs;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte refuse d'appuyer les visions du rapport Gagné et que soient remises en questions les formes actuelles de mise en marché des produits acéricoles au Québec.



16.03.6.2. Entente entre la Municipalité de L'Isle-Verte et la Société du parc côtier Kiskotuk

Considérant le projet d'entente soumis à la Municipalité de L'Isle-Verte par les administrateurs du parc côtier Kiskotuk;

Considérant que ce protocole d'entente prévoit à ce que soit confiée, entre autres, la gestion des infrastructures récréotouristiques et des activités de vélo à la Société du parc côtier;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de cette entente et en acceptent les conditions;

Considérant que le coût des travaux de réfection du chemin de la Rivière-des-Vases n'ont pas été prévu aux prévisions budgétaires de la Municipalité, pour l'année civile 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Fillion et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le directeur général de la Municipalité à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, le protocole d'entente de gestion, et ce, tout en prenant en compte certaines contraintes budgétaires, tel que ci-haut mentionné.

16.03.6.4. Programme Desjardins Jeunes au travail

Considérant l'offre, de la Caisse Desjardins de Viger et Villaray, de participation au programme Desjardins Jeunes au travail;

Considérant que ce partenariat permet à un jeune candidat de réaliser une expérience de travail en entreprise;

Considérant que ce programme a déjà fait ses preuves au sein de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité confirme son adhésion à ce programme, et ce, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Viger et Villaray.

16.03.6.5. Comité bénévoles de L'Isle-Verte – demande d'aide financière

Considérant la demande adressée par le Comité de bénévoles de L'Isle-Verte à l'effet d'obtenir une aide financière leur permettant de se porter acquéreur d'un boulier électrique pour leur activité mensuelle de bingo;

Considérant la popularité croissante des activités de cette organisation;

Considérant l'effort bénévole des membres de ce comité;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité, par son budget de loisirs, soutienne ce projet d'acquérir un boulier électrique et des cartes de bingo à fenêtres. Une aide financière de 400 \$ leur est donc réservée à cette fin.



16.03.6.6. Semaine de la sécurité publique ferroviaire

Considérant la tenue à travers le Canada de la Semaine de la sécurité publique ferroviaire du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant la demande d'Opération Gareautrain que le conseil municipal de L'Isle-Verte appuie, en adoptant la présente résolution, les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte appuie la tenue de la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

16.03.6.7. Contrat – aide-animatrice – relâche 2016

Considérant qu'il a fallu combler certains besoins en main-d'œuvre au cours de la semaine de relâche 2016;

Considérant que les services de madame Moïra Lepage, à titre d'aide-animatrice, ont été fortement appréciés;

Considérant que cette dernière a effectué 36 heures de travail sous l'encadrement de la coordonnatrice en loisirs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité accepte d'assumer les frais de cette aide-animatrice pour un montant total de 379,80 \$.

16.03.9. Levée de la séance

À 21 h 15, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil)



Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 11 avril 2016, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les 2 prochains mois :

AVRIL : 15 AVRIL 2016

MAI : 13 MAI 2016

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.



Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

OUVERTURE SEMAINE DU 18 AVRIL

Surveillez votre journal local pour plus de détails





Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

Matières acceptées dans les écocentres :
Rivière-du-Loup et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup



Attention : toutes vos matières doivent être triées avant d'arriver à l'écocentre

Écocentre	Métal	Électronique	Bois	Résidus verts et branches	Agrégats	RDD	Pneus	Encombrant	Déchets	Matériaux secs	Vêtements
Rivière-du-Loup 100, rue Delage G5R 3P9	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	\$	\$	😊	😊
Saint-Hubert 151, 1 ^{er} Rang E. G0L3L0	😊	😊	😊	😊	X	X Sauf peinture et huile	😊	\$	\$	😊	😊



MÉTAL : pièces et morceaux de métal, micro-ondes, lave-vaisselle, laveuses, sècheuses, humidificateurs, congélateurs, fours, qui ne sont pas réutilisables, etc.



ÉLECTRONIQUE : point de dépôt officiel d'ARPE-Québec (Association pour le recyclage des produits électroniques), matériel informatique, produits électroniques et de communication, sauf les machines posées au sol.



BOIS : bois de construction, bran de scie, bois noble, meubles en bois non réutilisables; **refusé** : bois contaminé (par exemple, traverses de chemin de fer, poteaux électriques).



RÉSIDUS VERTS : gazon coupé, herbes, feuilles, petites branches et plantes en vrac. **Attention** : toutes les plantes envahissantes exotiques sont refusées.



AGRÉGATS : terre, brique, béton, asphalte en petite quantité équivalant à une brouette. La terre contaminée est refusée.



RDD : piles, tubes fluorescents, lampes fluo compactes. **Dans leur contenant d'origine ou dans un contenant étanche clairement identifié d'un maximum de 20 litres** : peintures, huiles, chlore, aérosols, herbicides, pesticides, insecticides, huile végétale, etc.



PNEUS : tous les pneus de dimension de 48 "1/2 et moins.



Des frais s'appliquent pour les encombrants non réutilisables : futons, meubles brisés, divans, etc.



MATÉRIAUX SECS : bardeau d'asphalte **sans papier goudronné**, gypse, mélamine, miroir et vitre sans cadrage, céramique, tuiles de plafond cartonnées, toilettes, lavabos, etc.



Des frais s'appliquent pour tous les déchets.



VÊTEMENTS : Sont acceptés les vêtements **en bon état** uniquement, apportez-les dans des sacs. Les vêtements non réutilisables sont refusés (mettez-les dans votre bac à déchets).



CLINIQUE DE MASSOTHÉRAPIE LYNDY CLOUTIER

Parce qu'investir sur soi est essentiel



Massothérapeute depuis l'année 2000, Lynda Cloutier a choisi cette profession au terme d'une année sabbatique remplie de réflexions. Passionnée de danse orientale, Lynda Cloutier cherchait ce qui pourrait bien avoir d'autre qui saurait la captiver tout autant. Ce fut la massothérapie. Visionnaire et réaliste, madame Cloutier sait être fidèle à ses valeurs et n'hésite pas à demeurer sensible aux événements qui lui sont imposés au quotidien.

Après quelques années de travail à titre de salariée, Mme Cloutier est devenue travailleuse autonome dès 2005 à Québec. C'est en 2009 qu'elle s'est établie à L'Isle-Verte avec son conjoint; fini la ville. Elle est heureuse de ce choix et compte bien demeurer dans notre village.

Plusieurs spécialités sont offertes à la Clinique de Massothérapie : le massage suédois, le drainage lymphatique, énergétique, phytothérapie, etc. Nulle autre que la spécialiste pour vous éclairer sur les particularités de sa science. En effet, vous y trouverez aussi la naturothérapie, la kinésithérapie et divers soins du corps auxquels différents traitements sont reliés. Elle les connaît tous et saura vous guider afin de vous aider à cibler ce qui vous convient.

Que vous ayez besoin de relaxer, de soulager des douleurs, une inflammation, une tendinite, une bursite, un œdème, etc., les services de la Clinique de Massothérapie sont pour vous.

La clientèle est âgée de quelques mois à plusieurs dizaines d'années. Les enfants sont de plus en plus nombreux à utiliser ses services afin de faire passer le stress d'avant un examen alors que des mamans s'y rendent aussi pour apprendre à masser leur poupon. Aussi, rien de mieux qu'un massage pour soulager les douleurs lombaires d'une future maman sans oublier les bienfaits pour les personnes âgées qui souffrent d'arthrose ou qui ont une mobilité réduite.

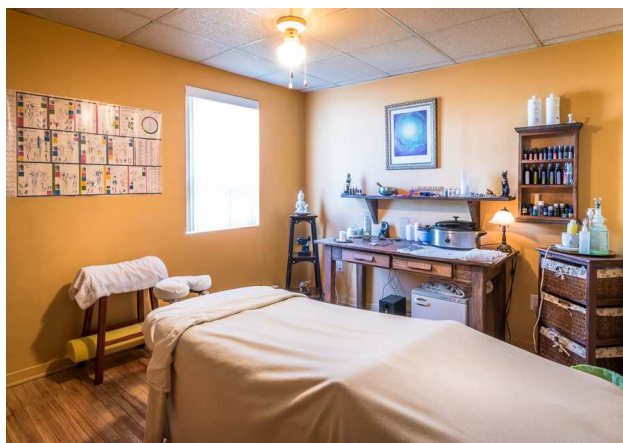
La liste pourrait encore s'allonger. Ce qu'il faut retenir est que Lynda Cloutier a comme principal souci lorsqu'elle rencontre une personne pour la première fois : offrir des services adaptés aux besoins de chacun.

La Clinique vous offre également la possibilité de rencontrer une podologue certifiée. Il s'agit d'une infirmière qui dont la spécialité est d'offrir des soins particuliers en lien avec les maladies, problèmes et douleurs spécifiques aux pieds.

Tout en étant réaliste, Lynda Cloutier n'hésiterait pas à agrandir et à innover. En sa qualité de visionnaire, elle voit grand!

100-A, rue St-Jean-Baptiste
418-866-0075. Lynda.cloutier@hotmail.com
Lundi au vendredi; possibilité en soirée
Reçus pour vos assurances.

Rédaction : M-Josée Castonguay
Photos : Joël Gingras





Assemblée générale annuelle

Corporation de développement économique et
touristique de L'Isle-Verte

Le mardi 12 avril 2016

19 h 30

Salle communautaire

(École Moisson D'Arts)

Devenir membre c'est....

Être informé des
actions de votre
corporation de
développement locale

Souligner votre
appui au
développement
de votre
collectivité

Être consulté sur les
enjeux qui touchent
votre communauté

Avoir un droit de parole
et de vote lors des
assemblées générales et
lors des élections du
conseil d'administration

Venez
assister au
lancement
de notre
nouveau
logo!

Un léger
goûter sera
servi après
la rencontre!

**Bienvenue
À tous!**

Au programme :

Présentation du rapport d'activité 2015

Présentation des états financiers 2015

Présentation du plan d'action 2016-2017

Présentation des prévisions budgétaires 2016

Présentation du nouveau programme d'achat local!

Pour plus d'information, contactez Sophie Sirois, présidente, au 581-648-8779



OFFRE D'EMPLOI

Préposé(e) à l'accueil au kiosque d'information touristique - Saison estivale 2016 -



La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte est à la recherche de deux (2) préposés(es) à l'accueil touristique.

TÂCHES

- ✓ Accueillir et informer les touristes sur les services, attraits et activités
- ✓ Tenir les statistiques d'achalandage
- ✓ Gérer le matériel touristique
- ✓ Entretenir les locaux et le site du parc
- ✓ Vendre le matériel et préparer les dépôts

EXIGENCES

Spécifiques pour le poste subventionné par Emploi d'été Canada

- ✓ avoir été inscrit à un programme d'études à temps plein pendant l'année scolaire précédente et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein lors de la prochaine année scolaire
- ✓ avoir moins de 30 ans

Pour les deux postes

- ✓ Posséder une bonne connaissance du tourisme local
- ✓ Avoir de l'entregent, un bon sens des responsabilités et de l'autonomie
- ✓ Anglais fonctionnel
- ✓ Être disponible pour de la formation avant l'ouverture du kiosque

LIEU DE L'EMPLOI

Kiosque d'information touristique situé à la halte municipale au 20, rue Villeray à L'Isle-Verte

CONDITIONS

- ✓ 35 heures par semaine
- ✓ Durée : 10 semaines
- ✓ Salaire : 11,50 \$/heure
- ✓ Horaire variable
- ✓ Date prévue d'entrée en fonction : 20 juin

Faites parvenir votre curriculum vitae **avant le 22 avril 2016**, à l'attention de :

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte
141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
Télécopieur : 418 898-2788
ajestin@mrcrdl.quebec

Pour information : Aline Jestin, agente de développement rural, 418-551-6128



PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-SAINT-LAURENT



RECHERCHONS DES CANDIDATURES POUR LA MRC DE RIVIERE-DU-LOUP

Le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et les huit municipalités régionales de comté (MRC) de la région, annonce le lancement du concours des 10^{es} Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent. Ces prix visent à rendre hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver, mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine bas-laurentien sous toutes ses formes.

Les **individus** ayant une propriété au Bas-Saint-Laurent, les **organismes**, les **entreprises** privées, les **institutions** publiques, les **municipalités**, les **conseils de bande** et les **MRC** peuvent soumettre leur candidature pour un projet déjà réalisé dans l'une des catégories suivantes :

Sauvegarde, restauration et conservation

Par exemple : travaux de rénovation, de restauration ou d'agrandissement effectués sur un bâtiment ou un ensemble bâti d'intérêt patrimonial, conservation ou restauration d'objets anciens, de fonds d'archives ou de collections significatives, etc.

Transmission, interprétation et diffusion

Par exemple : transmission d'un savoir-faire traditionnel, production d'outils de sensibilisation ou réalisation d'activités d'interprétation (panneaux, exposition, publication, animation, parcours interprété, spectacle ou festival mettant en valeur un élément du patrimoine culturel régional.

NOUVEAUTÉ - Prix Paysages

Les MRC et conseils de bande sont invités à cibler, sur leur territoire respectif, une intervention digne de mention liée à la préservation, l'aménagement ou la mise en valeur du paysage.

Date limite d'INSCRIPTION : le 8 AVRIL 2016, à 17 h

Vous avez besoin d'aide pour compléter le formulaire de candidature ? Contacter la coordonnatrice à la culture et aux communications de la MRC de Rivière-du-Loup, Mélanie Milot (milot@mrcrdl.quebec ou 418-867-2485, poste 240).

Le formulaire d'inscription disponible sur le site du Conseil de la culture au www.crcbsl.org ou au 418-722-6246, poste 23

Une initiative du



MRC hôte



En collaboration avec



Nos partenaires





Desjardins



Tu es à la recherche d'une **première expérience de travail significative**?

Tu es âgé(e) de **15 à 18 ans**?

Tu es **étudiant(e), membre d'une caisse Desjardins** ou prêt(e) à le devenir?

Tu aimerais **acquérir de l'expérience** et de **l'autonomie financière** ?

Le programme Desjardins — Jeunes au travail est pour toi!

Le CJE, en collaboration avec 4 caisses des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques,
t'offre la possibilité de t'inscrire à ce programme, et :

- D'obtenir un **emploi rémunéré** pour l'été, d'une durée de **180 heures** (±6 semaines de 30 h);
- De développer de **l'autonomie**, des **habiletés personnelles** et **professionnelles**;
- De vivre une **première expérience de travail enrichissante sur le marché du travail**.

INSCRIS-TOI AVANT LE 29 AVRIL

ATTENTION

ATTENTION



LE LOCAL DES JEUNES, LA CABANE SE CHERCHE UN LOGO!!

Tu es âgé de 11 à 17 ans, tu es créatif? Le logo doit avoir un lien avec le local des jeunes. Fais-nous parvenir ton dessin avant le 29 avril, soit directement à La Cabane ou par Facebook sur notre page :

La Cabane, Local des jeunes de L'Isle-Verte.



NOUVELLES DE L'ISLE POUSSE VERTE ET DE LA COUR DE CIRCUIT



2^e Conférence sur la permaculture (19 février) *S'outiller*

Une conférence sur le design permaculturel où Caroline Dufour-L'Arrivée a expliqué la méthode B.O.L.R.A.D.I.M.E. à une trentaine de personnes. Cette méthode nous guide, étape par étape, dans la réalisation d'un projet où l'on veut appliquer les principes de la permaculture.

Conférence d'Édith (10 mars) *La saine gestion des insectes et des maladies dans votre potager écologique*

Une quinzaine de personnes ont assisté à la conférence avec beaucoup d'intérêt; les questions posées ont toutes eu les réponses attendues. Bravo et merci Édith!



Édith Deschênes : Les Jardins d'Édith, www.lesjardinsdedith.com



Soirée d'information (30 mars, 19 h) *Plus que des légumes et fruits frais!*

Maude Roy-Chabot, organisatrice communautaire et les responsables de L'Isle pousse verte invitent les citoyens de L'Isle-Verte à une soirée d'information sur les jardins communautaires et collectifs, les forêts nourricières, les projets d'embellissement de notre municipalité, le mouvement citoyen des *Incroyables comestibles*. Il sera aussi question de la possibilité de créer des microjardins un peu partout sur notre territoire ainsi qu'un jardin au coeur du village.

Maude Roy-Chabot : organisatrice communautaire; CISSS du Bas-Saint-Laurent, CLSC de Rivière-du-Loup

Responsables de L'Isle pousse verte : Heidi Hoff, Denis Dumont, Esther Auger

Suivez-nous sur notre page  L'Isle pousse verte.



ATELIER DE DESIGN PERMACULTUREL (2 AVRIL, 9 H 30 À 16 H 30)

Place à vos crayons et à vos idées!

Apprentissage d'une méthode pour concevoir et structurer des projets en permaculture.

Sous la direction de Caroline Dufour-L'Arrivée, vous pourrez travailler sur un des quatre projets en permaculture; quatre terrains avec des ambitions différentes.

- 1^{er} Aménagement permacolle pour une autosuffisance familiale.
- 2^e Jardin communautaire, collectif et forêt nourricière au Coeur du village
- 3^e Projet conscience-nature, détente et ressourcement sur une ferme de 300 acres.
- 4^e L'audace de partager dans le respect des milieux naturels; forêt, potager, basse-cour sur le terrain de Suzanne et Patrick .

Chaque équipe travaillera à élaborer le projet de permaculture de leur choix en utilisant papier et crayons. Les responsables de chacun des projets apporteront un plan du terrain et tous les renseignements pertinents au projet. Étape par étape, sous la conduite de Caroline Dufour-L'Arrivée, vous pourrez échanger vos idées et les transcrire sur des feuilles transparentes que vous placerez sur le plan d'origine du projet votre équipe. Petit train allant, vous devriez pouvoir présenter en après-midi un projet renouvelé, cohérent et structuré.



Pour le dîner nous vous proposons un «potluck», repas-partage (chacun apporte un plat à partager). Peut-être, préféreriez-vous apporter votre «lunch» ou réserver aux restaurants de L'Isle-Verte (P'tit Menu, Casse-croûte des filles et le Barillet), comme bon vous semblera. Prenez note que nous n'avons qu'une heure, de 12 h à 13 h, pour dîner.

Les enfants sont les bienvenus, des activités et des jeux seront au rendez-vous.

Responsables des projets : Marie-Claude Gagnon; Bioterre
Heidi Hoff; L'Isle pousse verte
Ghislain Morin; Source Ôthentik
Suzanne Éthier et Patrick Henri; propriétaires à L'Isle-Verte

Caroline Dufour-L'Arrivée : agronome et biologiste, M.Sc. et co-fondatrice de Terracines; www.terracines.ca

Pour de plus amples renseignements consulter notre page Facebook : L'Isle pousse verte

Pour vous inscrire (date limite; 31 mars), écrivez-nous à l'adresse courriel : lisle.pousse.verte@gmail.com

S.V.P. Spécifiez si vous venez avec vos enfants et si vous voulez participer au repas-partage.



Souper de crabes du carnaval

9 avril 2016 à 18h00

Au gymnase de l'école Moisson d'Arts



Hors-d'oeuvre

Brochette de poulet et accompagnements 20.00\$

Crabe et accompagnements 35.00\$

Café, thé, dessert

*Billets en vente au resto Au P'tit Menu
OU*

Auprès des membres du comité organisateur

Marie-Ève Dubé (418) 898-3599

Francisca Lebel (418) 898-6001

Caroline Dionne (418) 898-3099

Marie-Hélène Thériault (418) 898-3455

Fabien & Fred en spectacle et DJ en soirée!!



LA TABLE D'HARMONISATION DE L'ISLE-VERTE

La Table d'harmonisation est fière de vous inviter au Café-rencontre du mois d'avril!

Jeudi 21 avril, dès 13 h 30

À la Villa Rose des Vents

Sujet abordé : l'arnaque et le chantage affectif

Tous les aînés sont invités à venir discuter de ce sujet qui nous touche tous, de près ou de loin. Un représentant de la Sûreté du Québec sera présent pour répondre à vos questions et une collation sera servie.

Soyez-y!

Information : 418 898-2812, poste 306

CLUB DE MARCHÉ

Profitons de la belle température pour aller marcher!

Voici l'horaire des prochaines sorties du Club des Randonneurs des Îles. À noter que tous les départs en font à 13 h, du stationnement de l'église.



Jour	Date	Trajet	Marche (M) Raquette (R)	Tarif Gratuit (-) 1 à 5 \$ (\$) 5 à 10 (\$\$)	Durée approximative
Jeudi	7 avril	De l'église à la côte de Notre Dame	M	-	60 min
Samedi	9 avril	Parc du Bic	R	\$\$	4 h
Jeudi	14 avril	Le village d'un bout à l'autre	M	-	60 min
Jeudi	21 avril	Piste cyclable – vers l'ouest	M/R	-	60 min
Samedi	23 avril	St-Simon – Les belvédères	M	-	3 h
Jeudi	28 avril	Les trois côtes du village	M	-	60 min

Coordonnatrices : Heidi

418-898-3000

Lise

581-648-8100

Municipalité de L'Isle-Verte

418-898-2812, poste 306



CONCOURS DE PÂQUES!



Suite au concours de coloriage du mois de mars, Laurélie Ouellet s'est méritée le premier prix et Jordan Ouellet le deuxième prix.

Nous avons reçu 45 participants!

Merci à tous et félicitations aux gagnants!



DÉFI PATIN

En février dernier a eu lieu l'édition 2016 du Défi patin à L'Isle-Verte. Cette année a été marquée par une grande augmentation de la participation! C'est cependant la Municipalité de St-Arsène qui s'est classé au premier rang cette année. Avec 36 participants, nous sommes tout de même au 5^e rang sur un total de 11 municipalités participantes!

Merci à tous les patineurs et rendez-vous l'année prochaine!





DES NOUVELLES DE VOTRE CABANE, LOCAL DES JEUNES DE L'ISLE-VERTE

Les activités de cuisine se poursuivent jusqu'en mai, voici les dates des activités gratuites des Saines habitudes de vie :



Vendredi 8 avril, à 17 h 30- Collation chocolatée faite maison

Vendredi 13 mai, à 17 h 30 – Sandwichs gourmands

Nouvelles activités!!!

Chaque mois une activité de création est offerte comme autofinancement. \$\$ L'argent que les jeunes amasseront servira à payer les futures sorties de La Cabane.

Samedi 16 avril, 18 h 30 – Atelier Boîte à question? : Tu as des questions en lien avec la sexualité? Viens l'écrire en toute confidentialité et dépose là dans la boîte. Lors de l'atelier, je répondrai aux questions et on en discute ensemble dans le RESPECT!

Jeudi 28 avril, 18 h 30 - Atelier Curriculum vitae : Viens voir comment bien faire ton CV et te préparer à une entrevue. Recherche d'emploi sur place!

Chaque vendredi soir dès 19 h : On fait un sport d'équipe dans le gymnase!

Les heures d'ouverture - Printemps/été 2016!

Jeudi de 15 h 15 à 21 h (15 h 15 à 16 h 15 Aide aux devoirs)

Vendredi de 16 h à 22 h

Samedi de 16 h à 21 h

Visitez et aimez notre page Facebook : La Cabane, Local des jeunes de L'Isle-Verte

La Cabane : 418-898-2812, poste 307 (Centre récréatif Guy D'amours).

Votre intervenante jeunesse, Kathy Patoine.

Défi Santé

*Du 31 mars au 11 mai,
on relève le Défi Santé!*



Avez-vous hâte de commencer le Défi? Encore quelques jours pour vous préparer et inviter vos amis à s'inscrire avec vous! www.defisante.ca



EXPOSITION ITINÉRANTE

« LES PROCHES AIDANTS, PARLONS-EN! »

En collaboration avec le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent, le Comité Proches Aidants de la MRC de Rivière-du-Loup est fier de vous présenter son exposition itinérante « *Les proches aidants, parlons-en!* ». Cette exposition a pour but de faire connaître le rôle de proche aidant que nous estimons présent et endossé par plus de 5 000 personnes de notre MRC. L'exposition se tiendra du 2 avril au 31 mai 2016 dans les locaux de la Bibliothèque municipale de Saint-Arsène au 49, Rue de l'Église. Venez découvrir les différentes facettes du rôle de proche aidant ainsi que les nombreux services que nous offrons dans notre MRC pour soutenir nos aidants.

Source : Virginie Pelletier, intervenante communautaire
Centre d'Action bénévole des Seigneuries
418-867-3130, poste 217
procheaidant@cabseigneuries.com



COMITÉ PROCHES AIDANTS
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



LE CLUB DES 50 ANS ET +

Notre soirée de danse du Club des 50 ans+ de L'Isle-Verte se tiendra :
Quand : **Dimanche 24 avril 2016, à 20 h**
Où : Gymnase de l'école Moisson-D'Arts
Musique : Michel Gagnon
Pour information : Robert Ouellet, président, 418-898-5439



PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439.



PÈLERINAGE

OÙ? à l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette

QUAND? **6-7-8 juillet 2016**

COÛT? 330\$ occupation simple (taxes inclus)

270\$ occupation double par personne (taxes inclus)

COMPREND? Départ du stationnement de l'église de St-Arsène
en autocar de luxe, 2 couchers (chambre 3 étoiles,
service d'hôtellerie, réseau Wi-Fi),
2 déjeuners, 1 dîner, 2 soupers au restaurant Le Campanile.

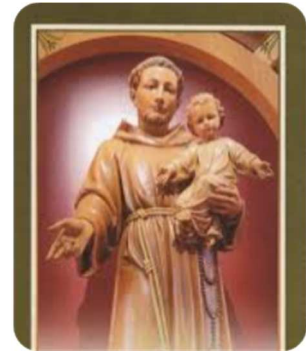
ACCOMPAGNATEUR à par Père Gilles Frigon, o.f.m.cap.

Curé du secteur de la Terre à la Mer

RÉSERVATION à Avant le **15 mai** 2016 avec dépôt de 50%

Par téléphone : Père Gilles Frigon 418-898-2990

ou Johanne Caillouette 418-862-9828



ATELIERS D'INFORMATIONS TDAH

Rivière-du-Loup, 9 mars 2016. La lueur de l'espoir du BSL propose des ATELIERS d'INFORMATIONS pour les parents ayant un enfant diagnostiqué d'un **Trouble de Déficit de l'Attention** avec ou sans **Hyper activité (TDAH)**. L'objectif étant d'outiller les parents pour les aider dans le quotidien à la maison.

Les deux ateliers pour les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et les Basques, auront lieu les **mardis 12 et 19 avril à 18h30** au locaux de La lueur de l'espoir à Rivière du Loup. L'inscription est obligatoire. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 6 avril 2016 au **418-863-4689** ou lueurespoirkrtb@bellnet.ca

Source : Linda Béland, 418-863-4689

La lueur de l'espoir du Bas-St-Laurent



LA BOUCHE SÈCHE

La bouche sèche, aussi appelée "xérostomie" dans le jargon médical, est une affection très courante qui touche un adulte sur cinq. La xérostomie se définit comme une diminution du flux salivaire et de la qualité de la salive. Avant d'explorer les symptômes et les causes de la xérostomie, il est important de mentionner le rôle crucial que joue la salive pour notre santé buccale et globale. La salive est composée d'eau, d'enzymes, d'immunoglobulines, de produits antibactériens, d'électrolytes et d'autres protéines. Elle joue différentes fonctions : lubrification, digestion et goût, réparation tissulaire, maintien de la flore microbienne, pouvoir tampon, reminéralisation, défense et immunité.

Les symptômes de la bouche sèche comprennent notamment une sensation de douleur dans la bouche, une bouche d'apparence rouge et desséchée, des caries dentaires et des maladies gingivales qui ne sont pas liées à une mauvaise hygiène buccale, une halitose (mauvaise haleine), de la difficulté à parler, à manger ou à avaler, une altération du goût des aliments et de l'odorat, etc. Malheureusement, il se peut que la production de salive soit réduite de 50% avant que les patients se rendent compte qu'ils souffrent de xérostomie. Les causes de la xérostomie sont multiples. Selon certaines données, plus de 80% des problèmes de xérostomie seraient attribuables aux médicaments. En effets, plus de 400 d'entre eux ont comme effet secondaire la bouche sèche. Ce sont surtout des médicaments des classes suivantes : antidépresseurs tricycliques, antiallergiques, diurétiques, antispasmodiques, antipsychotiques, anticholinergiques (dont font partie plusieurs médicaments pour traiter des problèmes urinaires), antiparkinsoniens, etc. Certaines maladies comme le diabète, la maladie de Parkinson, le syndrome de Sjögren, la sclérose en plaques peuvent entraîner une xérostomie. La respiration buccale (causée par des allergies ou des adénoïdes) cause de la xérostomie par évaporation de salive. L'âge avancé, le tabagisme, une carence en certaines vitamines, la radiothérapie pour un cancer cervico-facial sont d'autres causes de xérostomie. Une réduction partielle ou totale du flux salivaire peut causer de nombreux problèmes, c'est pourquoi la xérostomie peut et doit être traitée, peu importe la cause.

Si la xérostomie est d'origine médicamenteuse, il est recommandé d'en discuter avec votre pharmacien qui pourra intervenir auprès du médecin pour changer de médicament. Si la xérostomie est causée par une pathologie particulière, le traitement de cette affection devrait atténuer un peu les symptômes. Pour prévenir les problèmes de carie dentaire et de gingivite, on recommande aux patients d'avoir une bonne hygiène buccale : brossage des dents deux fois par jour avec un dentifrice contenant du fluor et suivi régulier de la santé buccale par un dentiste. Certaines approches simples peuvent être tentées pour améliorer les symptômes de la bouche sèche. On peut boire plus d'eau, sucer des glaçons ou des bonbons sans sucre, mâcher de la gomme au xylitol, utiliser des rince-bouches sans alcool ou des recettes maison, etc. Il existe également sur le marché différents substituts de salive en vaporisateurs (ex. : Moi-Stir, Mouth Kote, Biotène) ou en gel (Biotène).

En conclusion, il n'est pas nécessaire de vivre avec les symptômes désagréables et les conséquences parfois graves de la xérostomie. N'hésitez pas à consulter votre pharmacien pour de plus amples informations!

Catherine Côté, pharmacienne pour les pharmacies P. Lépicier et MH. Miousse.



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**

Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE MARS

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 5-12-19 et 26 avril 2016

Dr André Munger (418-862-0333) : Le mercredi 6-20 et 27 avril 2016

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

Vaccination des bébés de 2 à 18 mois, sera faite dorénavant les jeudis en am. Les rendez-vous sont pris à l'avance.

PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
418-898-3111**

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
 de 9 h à 13 h : Présence de la pharmacienne



Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309



JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au samedi	13 h 30 à 16 h 30



À VOTRE AGENDA...

Samedi 2 avril, 9 h 30 à 16 h 30 : Atelier de design permaculture, page 23
 Jeudi 7 avril, 13 h : Club de marche, page 25
 Samedi 9 avril, 18 h : Souper de crabes du Carnaval, page 24
 Mardi 12 avril, 19 h 30 : AGA CDET, page 18
 Mardis 12 et 19 avril, 18 h 30 : Ateliers d'informations TDAH, page 29
 Samedi 16 avril, 18 h 30 : Local des jeunes, page 27
 Jeudi 21 avril, 13 h 30 : Café-rencontre, page 25
 Dimanche 24 avril, 20 h : Soirée de danse du Club des 50 ans et +, page 28